

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2025

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
Variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-14
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	15
Annexe B - Détails supplémentaires des charges	16-18
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	19

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminées avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers vérifiés externes chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, White Perkins Associates, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres du comité de vérification du Conseil scolaire acadien provincial, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provincial


Janine Saulnier, MBA
Directrice des finances


Renaud d'Entremont, CPA, CA
Coordonnateur des finances

le 21 juin 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

À la présidence et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada
le 21 juin 2025

White Perkins Associates

Comptables professionnels agréés



Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

Actifs financiers

Encaisse

Encaisse	2,350,456 \$	8,563,270 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1,882,388	1,732,939

Sommes à recevoir

Province de la Nouvelle-Écosse	23,506,512	16,856,019
Gouvernement du Canada	2,960,825	4,986,293
Autres	1,286,748	266,610

Total des actifs financiers

<u>31,986,929 \$</u>	<u>32,405,131 \$</u>
----------------------	----------------------

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs

4,569,657 \$	3,820,878 \$
--------------	--------------

Sommes à payer

Province de la Nouvelle-Écosse	16,614	60,802
Gouvernement du Canada	2,797	914
Municipalités	99,597	21,695
Autres	176,248	213,127

Charges à payer

3,584,793	2,765,220
-----------	-----------

Avantages postérieurs (Note 5)

9,933,691	9,719,778
-----------	-----------

Revenus reportés

9,292,063	11,408,677
-----------	------------

Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 7)

561,482	597,021
---------	---------

Total des passifs financiers

<u>28,236,942</u>	<u>28,608,112</u>
-------------------	-------------------

Actifs financiers nets

<u>3,749,987</u>	<u>3,797,019</u>
------------------	------------------

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)

383,066	403,777
---------	---------

Inventaires

956,366	827,247
---------	---------

Frais payés d'avance

140,925	43,634
---------	--------

Total des actifs non financiers

<u>1,480,357</u>	<u>1,274,658</u>
------------------	------------------

Excédent accumulé affecté – fonds générés par les écoles

1,882,388	1,732,939
-----------	-----------

Excédent accumulé affecté - amortissement capital

383,066	403,777
---------	---------

Excédent accumulé non affecté

2,964,890	2,934,961
-----------	-----------

Excédent accumulé (Note 1)

<u>5,230,344 \$</u>	<u>5,071,677 \$</u>
---------------------	---------------------

Engagements (Note 8)

Événements postérieurs (Note 10)

Ratifié au nom du Conseil scolaire



président



membre du Conseil

Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2025		2024
	12 mois	12 mois	12 mois
	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	115,309,000 \$	136,634,967 \$	118,710,405 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	8,297,000	8,398,353	7,666,588
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1,124,000	721,620	790,049
Autres revenus (Annexe A)	4,250,000	4,848,320	4,345,170
Total des revenus	<u>128,980,000</u>	<u>150,603,260</u>	<u>131,512,212</u>
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	500,000	842,536	553,121
Bureau de la direction générale (Annexe B)	1,850,000	1,810,978	1,711,941
Services des finances (Annexe B)	925,000	1,025,015	958,757
Service de ressources humaines (Annexe B)	875,000	1,188,476	1,070,973
Services scolaires (Annexe B)	87,145,000	94,985,291	81,643,429
Service des opérations (Annexe B)	26,025,000	36,637,617	34,476,052
Développement scolaire communautaire (Annexe B)	1,977,000	2,288,682	2,203,783
Élaboration de programmes (Annexe B)	1,463,000	1,273,194	1,255,047
CPRP** (Annexe B)	745,000	1,112,673	1,131,297
Programme de prématernelle (Annexe B)	4,475,000	4,616,079	3,682,102
Programme de dîner (Annexe B)	-	2,091,761	-
Fonds générés par les écoles	3,000,000	2,572,290	2,578,296
Total des charges	<u>128,980,000</u>	<u>150,444,593</u>	<u>131,264,798</u>
Excédent lié aux activités		<u>158,667 \$</u>	<u>247,414 \$</u>
Excédent accumulé lié aux activités, au début de l'exercice		<u>5,071,677</u>	<u>4,824,263</u>
Excédent accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice		<u>5,230,344 \$</u>	<u>5,071,677 \$</u>

** Centre provincial des ressources pédagogiques

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	3,797,019 \$	3,652,015 \$
Changements durant l'exercice		
Excédent annuel	158,667	247,414
Amortissement des immobilisations	20,711	22,097
Achat d'inventaires	(129,119)	(155,355)
Augmentation des frais payés d'avance	<u>(97,291)</u>	<u>30,848</u>
Augmentation des actifs financiers nets	<u>(47,032)</u>	<u>145,004</u>
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	<u><u>3,749,987 \$</u></u>	<u><u>3,797,019 \$</u></u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

Activités de fonctionnement

Excédent annuel	158,667 \$	247,414 \$
Amortissement	20,711	22,097
Sommes à recevoir	(5,645,163)	(3,359,013)
Inventaires	(129,119)	(155,355)
Dépenses payées d'avance	(97,291)	30,846
Sommes à payer	1,745,444	(10,399)
Revenus reportés	(2,116,614)	(475,110)
	<u>(6,063,365)</u>	<u>(3,699,520)</u>

Augmentation de trésorerie

	(6,063,365)	(3,699,520)
Encaisse, au début de l'exercice	10,296,209	13,995,729
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>4,232,844 \$</u>	<u>10,296,209 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, comme le stipule la Loi sur l'éducation avec 13 conseillers scolaires élus. Le Conseil fournit une gamme de services et programmes d'enseignement français langue première du niveau maternel à 12e dans les écoles publiques de la Province de la Nouvelle-Écosse y inclut le programme prématernelle. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés telles qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères aient été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Conventions comptables (suite)

Charges

Les charges sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements et les créditeurs. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable. Le CSAP ne détient pas de dérivées financiers, de placements en actions cotés sur un marché actif ou d'autres instruments financiers qui seraient classés dans la catégorie juste valeur.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Conventions comptables (suite)

Excédent accumulé

L'excédent accumulé représente les actifs du Conseil moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé de l'excédent et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Actifs non financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique, les logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et mis à la disposition des centres régionaux d'éducation et du Conseil sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des centres régionaux d'éducation et du Conseil.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

Les stocks représentent les montants dépensés en fournitures et autres consommables qui seront utilisés ou consommés au cours d'une période future. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une fois que les articles ont été expédiés aux écoles, ils sont passés en charges et ne sont pas considérés comme des stocks.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée pendant l'année fiscale 2024-2025 de 1 070 000 \$ (2023-2024 de 1 025 000 \$), avec la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC). En date du 31 mars 2025, cette ligne de crédit était nulle (2024 – nulle). Cette ligne de crédit à un taux d'intérêt préférentiel moins 0,75% garantie par la province de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 842 460 \$ (653 048 \$ en date du 31 mars 2024) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2025. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

Congés de maladie accumulés

Les employés admissibles ont droit à un nombre prescrit de jours de congé de maladie pour utilisation pendant leur période d'emploi. La province de la Nouvelle-Écosse a préparé une estimation, basée d'une évaluation actuarielle, des congés de maladie accumulés pour le personnel enseignant et non enseignant de tous les centres régionaux d'éducation de la province et du Conseil et a assumé la responsabilité du financement de ce passif.

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser dans leurs états financiers respectifs le passif et le recouvrement compensatoire de la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les modifications annuelles du nombre accumulé de congés de maladie pour le personnel enseignant et non enseignant.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des enseignants:	8,718,157 \$	8,641,482 \$
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des non-enseignants:	1,215,534 \$	1,078,296 \$
	<u>9,933,691 \$</u>	<u>9,719,778 \$</u>

6. Transaction non allouée

Le CSAP utilise des écoles appartenant à la province ou des écoles que la province a louées. La province ne facture pas le loyer de ces écoles au Conseil scolaire acadien provincial. En raison de difficulté à déterminer leur juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Cette année le Conseil a aussi loué une école pour un montant nominal par année. En raison de difficulté à déterminer la juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

7. Régime de retraite

Indemnités de départ

Les employés admissibles reçoivent une indemnité de départ à la fin d'emploi, lorsqu'ils ont droit à une pension acquise, en vertu des contrats entre les syndicats et le Conseil scolaire acadien provincial et ses prédécesseurs. Les contrats prescrivent les formules utilisées dans le calcul de l'attribution du service ainsi que la période sur laquelle le paiement doit être effectué. L'admissibilité est gelée au 1er avril 2015.

La province de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité du paiement des indemnités de départ aux employés qualifiés, mais les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser le passif projeté à l'égard de ces primes pour services rendus. Le passif prévu est compensé par une créance correspondante de la province. Le montant du passif prévu a été déterminé par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, sur la base d'une évaluation actuarielle.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Le montant inclut pour les indemnités de départ des enseignants:	282,515 \$	287,488 \$
Le montant inclut pour les indemnités de départ des non-enseignants:	278,967 \$	309,533 \$
	561,482 \$	597,021 \$

8. Engagements

Service de transport

Le Conseil a renouvelé son contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2027. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2025-2026	7,857,787 \$
2026-2027	8,054,214 \$
2027-2028	2,416,264 \$

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

Programme prématernelle

Le Conseil a conclu des contrats annuels pour des services du programme prématernelle jusqu'au 30 juin 2025. Le coût mensuel approximatif de ce contrat est le suivant:

Avril 2025	11,788 \$
Mai 2025	11,788 \$
Juin 2025	11,788 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

8. Engagements (suite)

Location

Le Conseil a un contrat prolongé pour la location du bureau central jusqu'au 31 août 2027 et le bureau nord-est jusqu'au 31 mars 2030. Le coût annuel approximatif de ces contrats est comme suit:

	<u>2025/2026</u>	<u>2026/2027</u>	<u>2027/2028</u>	<u>2028/2029</u>	<u>2029/2030</u>	<u>Total</u>
Bureau central:	283,387 \$	283,387 \$	118,078 \$	0 \$	0 \$	684,852 \$
Bureau nord-est:	102,000 \$	102,000 \$	102,000 \$	102,000 \$	102,000 \$	510,000 \$
	<u>385,387 \$</u>	<u>385,387 \$</u>	<u>220,078 \$</u>	<u>102,000 \$</u>	<u>102,000 \$</u>	<u>1,194,852 \$</u>

9. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2025, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 882 388 \$ (1 732 939 \$ en date du 31 mars 2024) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les charges générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

10. Événements postérieurs à la date des états financiers

Le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a dûment ratifié leur entente contractuelle. L'entente SCFP fut formellement signée au moment de la préparation de ces états financiers. L'impact financier relié à la signature de l'entente sera une charge dans l'année fiscale 2025-2026 et sera récupéré de la province de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Fonds générés par les écoles

	le 31 mars 2024 solde d'ouverture	Additions	Déboursés	le 31 mars 2025
Centre scolaire de la Rive-Sud	41,354 \$	103,753 \$	70,992 \$	74,115 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	21,665	87,243	78,466	30,442
École acadienne de Pomquet	33,404	84,852	86,153	32,103
École acadienne de Truro	81,712	74,259	86,058	69,914
École Beaubassin	28,675	62,934	61,579	30,030
École Beau-Port	72,801	63,417	73,862	62,357
École Belle-Baie	1,762	12,747	10,848	3,661
École Belleville	76,274	158,389	139,720	94,942
École Bois-Joli	20,861	43,508	40,639	23,730
École des Beaux-Marais	156,712	101,693	127,460	130,944
École du Carrefour	45,859	63,579	58,477	50,961
École du Grand-Portage	20,784	35,640	38,086	18,337
École Joseph-Dugas	32,906	107,365	90,051	50,221
École Mer et Monde	306,206	327,370	274,165	359,411
École NDA	189,702	184,672	185,419	188,955
École Pubnico-Ouest	63,804	66,810	63,398	67,215
École Rose-des-Vents	29,685	38,208	34,150	33,743
École secondaire de Clare	145,969	296,416	276,632	165,753
École secondaire de Par-en-Bas	126,679	332,589	322,342	136,926
École secondaire du Sommet	100,658	231,238	235,359	96,537
École secondaire Mosaïque	73,838	136,316	132,603	77,551
École Stella-Maris	53,558	59,413	47,476	65,495
École Wedgeport	8,072	49,327	38,355	19,045
	<u>1,732,939 \$</u>	<u>2,721,739 \$</u>	<u>2,572,290 \$</u>	<u>1,882,388 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

	2025		2024
	12 mois	12 mois	12 mois
	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Financement de base	93,217,500 \$	93,465,545 \$	87,822,011 \$
Ajouts à la base de financement	4,900,000	3,800,207	15,363,616
Pension et avantages - NSTU	9,934,400	11,478,293	7,724,090
Financement hors profil	7,257,100	11,962,953	-
Récupération - province N.-É.	-	15,927,968	7,800,688
	<u>115,309,000 \$</u>	<u>136,634,966 \$</u>	<u>118,710,405 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Entente PLOE	5,497,719 \$	5,382,817 \$	4,966,634 \$
Projets, stratégies, autres	2,799,281	3,015,536	2,699,954
	<u>8,297,000 \$</u>	<u>8,398,353 \$</u>	<u>7,666,588 \$</u>
Allocation des conseils municipaux			
Affectés	1,124,000 \$	721,620 \$	790,049 \$
	<u>1,124,000 \$</u>	<u>721,620 \$</u>	<u>790,049 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	200,000 \$	350,274 \$	144,123 \$
Frais de scolarité	250,000	188,736	161,990
Intérêts	700,000	394,192	827,156
Remboursement - Non gouvernemental	-	1,169,976	401,666
Dons	100,000	23,403	51,685
Fonds générés par les écoles	3,000,000	2,721,739	2,758,550
	<u>4,250,000 \$</u>	<u>4,848,320 \$</u>	<u>4,345,170 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

	2025		2024
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Avantages sociaux	25,700 \$	28,280 \$	28,437 \$
Déplacement & formation	91,500	91,373	97,283
Élections scolaires	-	353,733	-
Fournitures, matériaux & équipement	22,500	39,837	28,649
Honoraires & salaires	333,700	322,632	369,393
Services professionnels	26,600	6,681	29,358
	<u>500,000 \$</u>	<u>842,536 \$</u>	<u>553,121 \$</u>
Bureau de la direction générale			
Avantages sociaux	81,500 \$	91,508 \$	76,214 \$
Déplacement & formation	189,600	136,018	180,188
Frais professionnels	459,100	426,271	207,206
Fournitures, matériaux & équipement	238,100	234,959	441,620
Salaires	881,700	922,222	806,712
	<u>1,850,000 \$</u>	<u>1,810,978 \$</u>	<u>1,711,941 \$</u>
Services des finances			
Avantages sociaux	152,400 \$	166,723 \$	157,977 \$
Déplacement & formation	15,400	20,784	15,879
Fournitures, matériaux & équipement	26,200	20,826	27,198
Salaires	698,700	781,573	724,178
Services professionnels	32,300	35,108	33,526
	<u>925,000 \$</u>	<u>1,025,015 \$</u>	<u>958,757 \$</u>
Services de ressources humaines			
Avantages sociaux	129,600 \$	162,828 \$	158,849 \$
Déplacement & formation	90,400	70,523	121,104
Fournitures, matériaux & équipement	51,300	53,145	52,181
Salaires	554,000	710,923	677,998
Services professionnels	49,700	191,058	60,841
	<u>875,000 \$</u>	<u>1,188,476 \$</u>	<u>1,070,973 \$</u>
Services scolaires - écoles			
Avantages sociaux	16,402,800 \$	17,948,805 \$	15,495,507 \$
Déplacement & formation	1,500,800	2,021,109	1,783,804
Fournitures, matériaux & équipement	4,887,200	3,244,788	3,999,277
Salaires	64,261,400	71,516,939	60,274,216
Services professionnels	92,800	253,650	90,625
	<u>87,145,000 \$</u>	<u>94,985,291 \$</u>	<u>81,643,429 \$</u>
Opérations - admin			
Avantages sociaux	169,400 \$	206,049 \$	192,431 \$
Déplacement & formation	75,800	89,794	86,180
Fournitures, matériaux & équipement	40,700	28,994	46,168
Salaires	753,800	897,624	856,612
	<u>1,039,700 \$</u>	<u>1,222,460 \$</u>	<u>1,181,391 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

	2025		2024
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Opérations - maintien			
Amortissement	20,100 \$	20,102 \$	21,160 \$
Avantages sociaux	510,900	538,595	557,379
Fournitures, matériaux & équipement	981,100	2,241,536	1,828,703
Location	359,700	387,200	391,099
Réparation et entretien	2,348,100	7,174,741	6,428,411
Salaires	2,229,800	2,347,073	2,405,032
Services à contrat	351,600	2,093,990	2,982,763
Services publics	3,940,500	3,919,191	3,602,443
	10,741,800 \$	18,722,429 \$	18,216,990 \$
Opérations - transport			
Amortissement	600 \$	137 \$	937 \$
Avantages sociaux	359,500	401,489	400,757
Déplacement & formation	54,700	34,957	56,959
Fournitures, matériaux & équipement	1,028,400	1,438,834	1,447,631
Salaires	1,541,100	1,679,538	1,690,301
Transport à contrat	10,410,300	11,315,024	10,330,032
	13,394,600 \$	14,869,979 \$	13,926,617 \$
Opérations - techno			
Avantages sociaux	86,800 \$	99,993 \$	91,050 \$
Déplacement & formation	29,300	28,592	30,759
Fournitures, matériaux & équipement	329,800	1,283,493	645,577
Salaires	403,000	410,671	383,668
	848,900 \$	1,822,749 \$	1,151,054 \$
Développement scolaire communautaire			
Avantages sociaux	258,400 \$	331,853 \$	260,264 \$
Déplacement & formation	137,700	154,651	159,770
Fournitures, matériaux & équipement	215,800	328,325	439,634
Salaires	1,234,700	1,370,693	1,204,157
Services professionnels	130,400	103,160	139,958
	1,977,000 \$	2,288,682 \$	2,203,783 \$
Élaboration de programme			
Avantages sociaux	82,900 \$	71,013 \$	71,018 \$
Déplacement & formation	126,800	80,843	112,624
Fournitures, matériaux & équipement	140,800	149,602	117,134
Salaires	1,112,500	971,736	954,271
	1,463,000 \$	1,273,194 \$	1,255,047 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

	2025		2024
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
CPRP			
Avantages sociaux	63,600 \$	97,991 \$	82,054 \$
Déplacement & formation	14,700	16,427	18,938
Fournitures, matériaux & équipement	131,500	164,429	344,647
Salaires	535,200	833,826	685,658
	<u>745,000 \$</u>	<u>1,112,673 \$</u>	<u>1,131,297 \$</u>
Programme de prématernelle			
Avantages sociaux	462,000 \$	625,982 \$	380,120 \$
Déplacement & formation	82,400	33,097	44,921
Fournitures, matériaux & équipement	355,400	463,466	310,727
Salaires	1,579,200	2,834,557	1,642,501
Services à contrat	1,996,000	658,977	1,303,833
	<u>4,475,000 \$</u>	<u>4,616,079 \$</u>	<u>3,682,102 \$</u>
Programme de diner			
Avantages sociaux	- \$	43,108 \$	- \$
Déplacement & formation	-	1,558	-
Fournitures, matériaux & équipement	-	561,495	-
Salaires	-	176,910	-
Services à contrat		1,308,690	
	<u>- \$</u>	<u>2,091,761 \$</u>	<u>- \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2025	2024
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908,734 \$	908,734 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>908,734 \$</u>	<u>908,734 \$</u>
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	504,957 \$	482,860 \$
Amortissement	20,711	22,097
Solde, à la fin de l'exercice	<u>525,668</u>	<u>504,957</u>
Valeur comptable nette	<u>383,066 \$</u>	<u>403,777 \$</u>
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	403,777 \$	425,874 \$
Solde, à la fin de l'exercice	383,066	403,777
Diminution dans la valeur comptable nette	<u>20,711 \$</u>	<u>22,097 \$</u>